AMO : une convention de partenariat a été signée

Zitouni IMOUNACHEN - 2016-07-14 03:07:41 - Vu sur pharmacie.ma

Le 12 juillet 2016, une convention de partenariat portant sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation au profit des pharmaciens d'officine sur les outils de régulation de l'AMO, a été signée entre l'Agence nationale de l'assurance maladie (Anam), le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (Cnop) et la Fédération nationale des syndicats des pharmaciens du Maroc (FNSPM).

Cet accord, d'une durée d'une année, devrait contribuer à l'amélioration des connaissances des pharmaciens d'officine en matière d'outils de régulation de l'AMO. Ils seront de ce fait initiés aux modalités des régimes de la couverture médicale de base (AMO et RAMED) ainsi que le rôle de chaque acteur. Les formations en question prévoient également de s'étaler sur les outils de régulation de l'AMO et leurs champs d'application, le cadre réglementaire et conventionnel ainsi que sur le processus de conventionnement et de normalisation dans le cadre de l'AMO.